

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
16 JUIN 2023 À 19H00 À LA SALLE POLYVALENTE LA CHÂTAIGNE**

Président du Conseil général, Christian Carron ouvre la séance et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal, de l'Administration communale, du public et de la presse.

Christian Carron propose de modifier l'ordre du jour en modifiant le point 9 Réponse au postulat N° 100 du groupe PLR « Remaniement parcellaires » et en ajoutant un point 10 pour les Divers.

L'ordre du jour modifié est validé à l'unanimité :

1. Bienvenue – contrôle des présences
2. PV de la séance du 14.12.2022
3. Présentation de deux nouveaux conseillers généraux
4. Comptes 2022 de la Municipalité et des Services industriels
5. Demande de crédit supplémentaire de 50'000 francs pour l'achat d'un véhicule pour l'équipe « Parcs et Jardins »
6. Interpellations :
 - N° 18 Groupe MISE « Grève féministe du 14 juin : quelle est la position de la Commune envers les grévistes de l'Administration communale »
 - N° 19 Commission EEEU « Principe et anticipation du plan général d'évacuation des eaux de Fully »
 - N° 20 Commission SASJCS « Création du poste de délégué social et développement du service social »
 - N° 21 Commission SASJCS « Pour l'aménagement d'une place de jeux à Châtaignier »
 - N° 22 Groupe PLR « Sécurité des piétons sur l'axe Fully-Charrat »
 - N° 23 Groupe MISE « Quid des zones sensibles et des plans spéciaux en matière de constructions sur Fully ? »
 - N° 24 Groupe MISE « Fully et l'or bleu : état actuel, vision et stratégie »
 - N° 25 Groupe Le Centre « Développement de la 5G »
 - N° 26 Groupe Le Centre « Dégâts sur les vélos dans l'enceinte de l'école »
7. Postulat :
 - N° 104 Groupe Mise « Un canton sans harcèlement ; à Fully aussi ! »
8. Motions :
 - N° 2 Groupe UDC « Règlement sur l'attribution des subventions »
 - N° 3 Groupes PLR et MISE « Règlement sur l'attribution des soutiens communaux »
9. Réponse au postulat N° 100 du groupe PLR « Remaniement parcellaires »
10. Divers

1. Bienvenue – contrôle des présences

38 membres du Conseil général sur 45 sont présents.

Excusés :

- Baptiste Dorsaz, conseiller général Le Centre
- Léonard Volken, conseiller général Le Centre
- Thomas Nicollier, conseiller général PLR
- Edmond Isoz, conseiller général PLR
- Nicolas Guillaume, conseiller général UDC
- Simon Pellouchoud, conseiller général UDC
- Jérôme Borgeat, conseiller général MISE

Christian Carron profite de ce point pour informer l'assemblée que Baptiste Dorsaz a présenté sa démission officielle le 10 juin 2023, charge au groupe Le Centre de lui trouver un remplaçant.

2. PV de la séance du 14.12.2022

Sans remarque, le PV est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Présentation de deux nouveaux conseillers généraux

Deux nouveaux conseillers généraux ont rejoint l'assemblée, Christian Carron leur donne la parole

Pour le groupe MISE, Tibor Faïss se présente et indique se réjouir d'assumer ce premier mandat politique.

Pour le groupe PLR, Eloïse Dorsaz se réjouit elle aussi de rejoindre le conseil général de Fully et ainsi de relever un nouveau défi politique pour sa commune d'origine.

Tous deux sont chaleureusement accueilli par l'ensemble des membres.

4. Comptes 2022 de la Municipalité et des Services industriels

La parole est donnée à Caroline Ançay-Roduit, Présidente de la Municipalité, qui présente les chiffres clés des comptes 2022.

Les revenus financiers de la Commune s'élèvent à environ 48 millions de francs et les charges financières à hauteur de 38,5 millions. Une marge d'autofinancement de près de 10 millions se dégage donc de cet exercice comptable, avec un bénéfice de CHF 36'000.-. La différence s'explique par des estimations prudentes en ce qui concerne l'imposition des personnes morales et des entreprises. Certains postes au niveau de l'administration n'ont pas été repourvus et plusieurs dépenses liées sont inférieures aux prévisions.

Les investissements de la Municipalité, s'élèvent à 2.7 millions, contre 5.2 millions au budget. Le degré d'autofinancement s'élève ainsi à 187.20%. La fortune de la Commune se monte à CHF 32'350'873.-à fin 2022. Avec un montant de CHF 254.-, l'endettement net par habitant est considéré comme faible. Il a atteint pour cet exercice un niveau historiquement bas.

La Présidente relève que d'importants investissements sont à prévoir pour ces prochaines années et elle remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont travaillé sur les comptes. En particulier la Commission de gestion et le chef du service des finances Patrick Arlettaz.

Line Dorsaz, pour le groupe Le Centre, remercie la Commission de gestion pour l'excellent rapport et recommande de valider les comptes tel que présentés.

Le groupe UDC par Martine Caillet relève ironiquement que la santé financière de la commune est propice à des investissements, remarque déjà faite lors du précédent exercice en 2022. L'UDC soutient fortement la proposition de la Cogest pour l'utilisation plus fréquentes du crédit supplémentaire, afin que les projets communaux puissent avancer plus rapidement. Le groupe remercie chaleureusement l'équipe de la comptabilité communale pour le travail effectué et il recommande à ses membres d'accepter les comptes 2022.

Isabelle Remy-Carron pour le groupe MISE remercie Patrick Arlettaz pour la bonne tenue des comptes et les réponses apportées aux questions de la Commission de gestion.

Cependant, le groupe considère que la très importante marge d'autofinancement, qui résulte de cet exercice, n'est pas une bonne nouvelle. Elle est la conséquence de plusieurs projets qui n'ont pas

pu être réalisés. Pour que cette situation ne se reproduise plus, le MISE recommande à l'exécutif de modifier sa manière de budgétiser les investissements. Le groupe invite ses membres à accepter les comptes.

Monsieur César Da Silva du groupe PLR remercie les autorités communales, les chefs de service, l'organe de révision et la commission de gestion pour le travail accompli. Le groupe PLR soutient la Cogest et demande que le règlement du conseil général soit adapté, afin de répondre à la problématique des investissements qui ne peuvent être engagés. Le PLR invite ses membres à accepter les comptes tel que présentés.

Daniel Murisier de la Fiduciaire Dini & Associés prend la parole et explique avoir effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Fully conformément au mandat confié, comprenant le bilan, le compte administratif et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Selon son appréciation, les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales.

L'assemblée passe au vote. **À l'unanimité des membres présents, les comptes 2022 de la Municipalité et des Services industriels sont acceptés.**

5. Demande de crédit supplémentaire de 50'000 francs pour l'achat d'un véhicule pour l'équipe « Parcs et Jardins »

Le président, Christian Carron lit la demande de crédit supplémentaire et ouvre la discussion des groupes. Aucune prise de parole n'est demandée.

La demande de crédit supplémentaire **est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

6.1 Interpellation N° 18 Groupe MISE « Grève féministe du 14 juin : quelle est la position de la Commune envers les grévistes de l'Administration communale »

Christian Carron explique en préambule à l'assemblée que trois interpellations ont été déposées en début d'année, en prévision du plénum de mars finalement annulé. Ces interventions ayant fait l'objet de réponses de la part de la Municipalité déjà transmises à l'ensemble des groupes, ces réponses seront simplement lues en plénum. Le premier signataire peut, s'il le souhaite, commenter la réponse. Toutes les réponses sont annexées au présent PV.

La réponse de l'interpellation N° 18 est donc lue par le Président. Brigitte Seydoux ne demande pas la parole.

6.2 Interpellation N° 19 Commission EEEU « Principe et anticipation du plan général d'évacuation des eaux de Fully »

Thomas Seydoux, président de la commission EEEU, explique brièvement la volonté du dépôt de cette interpellation en présentant quelques exemples.

Le conseiller communal Aldo Resenterra prend la parole et remercie la commission EEEU pour la question. Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) vient tout juste d'être remis au canton. Une fois validé, il sera rendu public. Dans les grandes lignes, la priorité est donnée aux contrôles des canalisations communales et aux relevés des raccordements privés. Par ailleurs, la création de séparatifs ainsi que leurs raccordements sont un objectif prioritaire pour la Commune. Tous ces investissements doivent être autofinancés et une modification du règlement actuel sera présenté prochainement au plénum, tout comme une demande de crédit pour l'évacuation des eaux usées de Sorniot.

6.3 Interpellation N° 20 Commission SASJCS « Création du poste de délégué social et développement du service social »

Analogue au 6.1, Christian Carron donne lecture de la réponse de la Municipalité et passe la parole à Célia Polo, présidente de la commission SASJCS.

Célia Polo remercie la municipalité pour la réponse mais déplore que les délais de retour n'aient pas été respectés. La commission n'a donc pas pu réagir et elle réitère les questions de l'interpellation, estimant que les réponses ne sont pas convaincantes.

La Présidente Caroline Ançay-Roduit demande la parole et explique que l'actuelle responsable RH de la commune, Sandra Würzer a démissionné, ce qui a entraîné un retard dans le processus de recrutement du délégué social. L'urgence pour la Municipalité est de repourvoir le poste de Madame Würzer.

6.4 Interpellation N° 21 Commission SASJCS « Pour l'aménagement d'une place de jeux à Châtaignier »

Première signataire de l'interpellation N° 21 de la commission SASJCS, Florine Carron résume en quelques mots l'interpellation et rappelle l'historique de cette thématique.

Emmanuel Carron confirme que ce dossier est ouvert depuis plusieurs années. La complexité pour l'implantation d'une place de jeux complique les recherches, mais des pistes sont à l'étude.

6.5 Interpellation N° 22 Groupe PLR « Sécurité des piétons sur l'axe Fully-Charrat »

Analogue au 6.1, Christian Carron donne lecture de la réponse de la Municipalité. Jérémy Gex, chef de groupe PLR et premier signataire, se dit satisfait de la réponse.

6.6 Interpellation N° 23 Groupe MISE « Quid des zones sensibles et des plans spéciaux en matière de constructions sur Fully ? »

Tibor Faïss, pour le groupe MISE, présente l'interpellation N° 23. Le MISE souhaite connaître la stratégie communale concernant ce qui est bâti et ce qui le sera à l'avenir sur le territoire communal.

Béatrice Masson Giroud, conseillère communale, explique que depuis 2020 et l'entrée en fonction de la nouvelle législature, le Conseil communal a dû rapidement trouver une solution pour l'application du PAZ RCCZ, sans quoi aucun permis de construire ne pouvait être délivré. Un avis de droit a été demandé pour faire appliquer le règlement de 1984 en respectant la substance du nouveau règlement de 2020. Il est donc pour le moment impossible de prévoir ou de créer de nouvelles zones, tant que le projet de 2014, actuellement devant le tribunal fédéral, ne soit judiciairement tranché. Madame Masson Giroud précise que des plans existent avec des zones déjà protégées. De plus, comme le veut le Canton, l'inventaire du Patrimoine bâti est en cours et sera terminé pour 2026. La Commune applique également les principes de la LAT. Enfin, les nouvelles constructions doivent s'intégrer dans le bâti actuel.

Depuis le début de la législature le Conseil a la volonté d'appliquer à la lettre les règlements, les jurisprudences et veut densifier le futur des constructions. Les conseillers communaux ont d'ailleurs été formés sur les différentes lois et sur l'aménagement du territoire. Ce qui leur permet aujourd'hui de prendre des décisions parfois dures et de refuser certains projets qui ne respectent pas l'ensemble des attentes. Pour finir la commune de Fully a également la volonté de devenir propriétaire de plus de terrains, ce qui permettrait un développement mieux intégré de son territoire.

6.7 Interpellation N° 24 Groupe MISE « Fully et l'or bleu : état actuel, vision et stratégie »

Adrien Pinho présente l'interpellation N° 24 du groupe MISE. Le groupe souhaite connaître la stratégie de la commune en ce qui concerne la problématique de l'eau pour les prochaines années.

Le conseiller communal Aldo Resenterra répond aux différentes questions :

- a. La consommation d'eau est bien connue et ce depuis bien longtemps. En moyenne 600'000m³ sont consommés par années, soit un peu plus de 180l / par personne et par jour.
- b. C'est une préoccupation majeure du conseil communal, le projet Ribi présenté en 2014 en est la preuve. Un nouveau plan directeur d'irrigation est en cours par Géo2rives, il permettra de limiter la consommation d'eau potable.
- c. Les informations générales sont fournies lors de la facturation des acomptes, le consommateur payeur devrait être sensibilisé. Un plan d'irrigation est remis à chaque ménage, chaque année, limitant les jours d'arrosage.
- d. Il n'y a pas de directive spécifique pour les gros bâtiments, pas de cahier des charges prévu mais des informations complémentaires. Des discussions ont lieu pour éventuellement distribuer des économiseurs d'eau.
- e. Les robinets des bâtiments communaux sont équipés partiellement d'économiseurs d'eau. Un contrôle est en cours.

6.8 Interpellation N° 25 Groupe Le Centre « Développement de la 5G »

Nicole Délitroz pour le groupe Le Centre présente l'interpellation à l'assemblée.

La Présidente Caroline Ançay-Roduit répond aux quatre questions déposées :

1. La Commune a pour rôle de contrôler le respect du droit des constructions et la conformité de la zone. Le canton doit ensuite valider que l'antenne répond aux normes des ondes selon l'ORNI.
2. Six sites sont répertoriés sur la commune, trois sont utilisés pour l'instant et trois sont nouveaux. La commune a contacté Swisscom pour discuter de ces implantations et vu qu'il s'agit d'une législation fédérale, aucune opposition ne peut être formulée, dès l'instant où elle respecte les règlements des constructions. La Commune souhaite tout de même intervenir en ce qui concerne l'implantation de mât à Branson, village classé ISOS.
3. Les antennes doivent être aussi proches que possible des habitations, pour bien couvrir les utilisateurs.
4. Le réseau de fibre optique est complémentaire au réseau 5G. En ce qui concerne les risques, la Confédération prend le problème très au sérieux et émet des directives en fonction des connaissances du moment.

6.9 Interpellation N° 26 Groupe Le Centre « Dégâts sur les vélos dans l'enceinte de l'école »

La première signataire Sandrine Gex, pour le groupe Le Centre, résume, en quelques mots l'interpellation N° 26.

Alain Mermoud, conseiller communal, comprend la préoccupation relevée dans l'interpellation. Le vandalisme est d'ailleurs un combat constant de la police. Entre les nuisances sonores, le dépôt sauvage de déchets ainsi que les incivilités, les agents ne manquent pas de travail. Pour couronner le tout, huit plaintes pénales depuis début 2022 ont été déposées pour vandalisme, déprédations et vols.

Pour l'instant, ce n'est pas la volonté du Conseil communal d'installer des caméras sur les parkings à vélos. D'ailleurs, ces caméras ne règlent pas tous les problèmes, pour preuve les éco points équipés révèlent régulièrement des incivilités. La Commune s'engage à trouver des solutions.

7 Postulat N° 104 Groupe Mise « Un canton sans harcèlement ; à Fully aussi ! »

Le Postulat Numéro 104 du groupe MISE « Un canton sans harcèlement ; à Fully aussi ! » est présenté par Julie Günther. La charte AVAH mise au point par l'Association Valaisanne contre le harcèlement soutient que chaque lieu public, chaque évènement propose un espace accueillant et sécurisant pour l'ensemble de la population, peu importe son genre, son origine ou son milieu. L'utilisation de la charte se généralise en Valais et le groupe MISE encourage la commune de Fully par ce postulat à promouvoir cette charte sur son territoire.

Line Dorsaz pour le groupe Le Centre propose à son groupe d'accepter le postulat, sans commentaire particulier.

Le groupe UDC, par Martine Caillet, est bien sûr opposé à toute forme de harcèlement. Par ailleurs l'association derrière cette charte vise un but louable. Qui dit charte dit aussi complexification de l'organisation, alors qu'aujourd'hui les bénévoles dans les manifestations doivent déjà répondre à de nombreuses exigences. Le groupe UDC recommande de voter non à ce postulat en raison de sa forme et non de son fond.

Le groupe PLR n'a pas de commentaire particulier et laisse la liberté de vote à ses membres.

Le Postulat du groupe MISE est **accepté par 24 oui, 4 non et 9 abstentions.**

8 Motion N° 2 Groupe UDC « Règlement sur l'attribution des subventions »

Avant de débiter la discussion sur les deux motions, Christian Carron donne lecture de la décision du Bureau pour le vote. Extrait du PV du Bureau du 10 mai 2023 « *Les motions no1 du Groupe UDC « Règlement sur l'attribution des subventions » et no2 des groupes PLR et MISE « Règlement sur l'attribution des soutiens communaux » sont validées. Après discussion, il est décidé à la majorité que la motion UDC sera présentée en premier, la motion PLR-MISE en second (ordre d'arrivée au bureau) et que les deux textes seront votés ensemble, étant donné qu'ils demandent la même chose, dans des termes quasi identiques.* » Cette manière de faire n'est pas contestée.

Romaine Wailliez-Pellouchoud prend la parole pour présenter la Motion N°2 du groupe UDC. Elle répond à une vraie problématique que chacun a pu relever et permet une certaine liberté dans la rédaction du règlement à la Municipalité. Le groupe UDC recommande d'accepter la motion « au carré ».

8.1 Motion N° 3 Groupes PLR / MISE « Règlement sur l'attribution des soutiens communaux »

Monsieur Vincent Pravato, premier signataire de la Motion N° 3 des groupes PLR et MISE, résume à son tour les arguments de la motion. Il se réjouit que, malgré le refus de l'amendement traitant de ce sujet au plénum de décembre, l'engouement se fasse sentir pour la motion.

Les Motions N°2 et N°3 sont votées conjointement et sont **acceptées par 34 oui, 1 non et 2 abstentions.** Le président du Conseil général précise que le délai de remise du règlement sera discuté avec la Municipalité lors du prochain Bureau.

9 Réponse au postulat N° 100 du groupe PLR « Remaniement parcellaires »

Christian Carron lit la réponse de la Municipalité au postulat N° 100. Il passe la parole à Christophe Ançay, premier signataire, qui se dit satisfait de la réponse et se réjouit de la mise en place des mesures proposées.

Le Président ouvre le point divers et passe la parole à l'assemblée.

- Romaine Wailliez-Pellouchoud interpelle la Municipalité au sujet d'un postulat antérieur concernant le salon des métiers, qui devait être réalisé. La conseillère communale Anouck Dorsaz Vielle explique que le projet a été confié à la nouvelle commission communale jeunesse et sport. Pour le moment, la commission se penche plutôt sur la manière de mettre en œuvre de ce projet que sur sa réalisation à proprement parlé.
- Vincent Pravato demande à son tour la parole et s'insurge contre les méthodes d'utilisation de la plateforme digitale communale. En effet, dans le cadre d'une table ronde avec l'association Cap Vert Valais, il a demandé régulièrement et sans succès de promouvoir cette soirée sur ladite plateforme. La position de la Municipalité de ne pas vouloir publier un évènement d'une association cantonale n'est selon lui pas une bonne manière de procéder. Par ailleurs, sur l'application, diverses publications ont pour objet des associations voire des entreprises qui ne sont pas basées à Fully. Une explication est demandée.

La présidente Caroline Ançay informe que deux membres de la Municipalité (la Présidente et le Vice-président) étaient présents lors de cette soirée et précise que la directive interne sera retravaillée.

- Adrien Pinho, du groupe MISE, s'inquiète de la forte hausse des taux d'intérêts et de la conséquence qu'elle peut engendrer pour les locataires. Le groupe MISE se pose de nombreuses questions et n'attend pas de réponse immédiate, il mais souhaite relever ce sujet important et délicat. Une interpellation sera d'ailleurs déposée dans la foulée du plénum.
- Romaine Wailliez-Pellouchoud redemande la parole. Elle s'inquiète de la prolifération des interpellations. Elle suggère que certaines interpellations soient discutées en commission, certaines thématiques abordées n'intéressant que très peu de personnes sur la commune ce qui n'est pas le rôle du législatif. Une interpellation a pour but, selon le règlement : « interpellation le conseil municipal sur son administration ou sur un objet d'intérêt général ».
- Vincent Pravato demande lui aussi à nouveau la parole, au sujet du village communal La Forêt. Il se demande pourquoi il n'y a plus de panneau à l'entrée du village et demande qu'il soit à nouveau installé.
- Christophe Ançay propose à la Municipalité de se pencher sur la possibilité d'aménager une patinoire à Fully durant la saison d'hiver. Il a d'ailleurs déjà effectué quelques démarches en son nom propre, avec l'aide de son collègue Edmond Isoz, afin de monter un dossier. Il se réjouit de pouvoir en faire profiter le Conseiller communal qui pourrait traiter de ce dossier

La Présidente Caroline Ançay explique qu'une telle installation n'est pas évidente à mettre en œuvre. Elle indique ensuite que ce genre d'initiative relève des compétences des commissions de l'exécutif. Elle interpelle le Président du Conseil général pour que le législatif n'effectue pas le travail de l'exécutif.

- Florine Carron propose que plus de cours de natations soient proposés aux élèves de Fully avant de faire une patinoire.

- La Vice-Présidente Nicole Délitroz rappelle à l'assemblée que le Conseil général fête ses 30 ans le 2 septembre prochain. La journée est présentée dans le prochain Journal de Fully et tous les anciens membres ont été invités.
- Christophe Ançay demande s'il y a projet pour relancer le Zoo de Fully ?

Conseillère communale, Géraldine Grange Guenot indique qu'il y avait deux personnes de Fully intéressées, mais que ces deux dossiers ont avortés. La Municipalité est là uniquement en soutien. Elle ne va pas s'ingérer dans l'exploitation du Zoo.

- Pour finir Monsieur Christian Carron informe l'assemblée que Jérémy Gex a démissionné de la commission jeunesse et sport de l'exécutif. Il y a sera remplacé par Anyssia Jacquemai, sur propositions de la commission SASJCS.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie tous les participants pour leur active collaboration, souhaite un bel été à tout le monde et clôt cette séance à 21h15.

Le Président
Christian Carron

Le Secrétaire
Nicolas Dorsaz

Annexes:

- Réponse Interpellation N° 18
- Réponse Interpellation N° 20
- Réponse Interpellation N° 22
- Réponse Postulat N° 100